



Rapport annuel 2020

COMITÉ DE VIGILANCE
LIEU D'ENFOUISSEMENT DE SAINT-NICÉPHORE

L'art de bâtir des ponts

transfertconsult.ca

Table des matières

1	Contexte	1
1.1	Mandat et fonctionnement	1
1.2	Composition	2
1.3	Calendrier annuel	3
2	Travaux réalisés	4
3	Suivi environnemental des eaux	5
4	Performance environnementale	7
4.1	Captage et mise en valeur du biogaz	7
4.2	Eaux de lixiviation	8
4.3	Puits résidentiels	8
4.4	Reboisement et aménagements fauniques	8
5	Suivis sonores	9
6	Projets environnementaux et communautaires	9
6.1	Projet de valorisation du lixiviat par irrigation de saules	9
6.2	Maison GARAF	10
7	Bilan de l'année	10
7.1	Contrôle des goélands	10
7.2	Bilan annuel des plaintes	11
7.3	Bilan des visites du MELCC	11
8	Autorisations et développement de la propriété	12
8.1	Projet d'exploitation de la phase 3B	12
8.2	Prolongement des opérations sur la phase 2	14
8.3	Jugement de l'article 45 du décret de fusion	14
9	Résultats	15

Liste des annexes

Annexe 1 Calendrier thématique 2020	16
Annexe 2 Bilan du reboisement	18
Annexe 3 Registre 2020 des plaintes	21
Annexe 4 Registre 2020 des visites du MELCC.....	23
Annexe 5 Carte du site de Saint-Nicéphore	25

NOTE

Le rapport d'activités 2020 du Comité de vigilance du lieu d'enfouissement de Saint-Nicéphore a été préparé par Transfert Environnement et Société (ci-après Transfert), puis révisé et adopté par les membres. Il résume les activités du Comité dans la dernière année et donne un aperçu des travaux à venir.

Transfert, une entreprise de conseil en participation publique, a collaboré à la création du Comité de vigilance en 2006, anime les rencontres et rédige les comptes rendus.

Le rapport annuel vise à faire connaître le Comité auprès de la population, à augmenter la visibilité de ses activités, à valoriser les résultats obtenus et à susciter l'intérêt à participer au Comité.

Enfin, le rapport a été produit dans un souci de synthèse, pour en faciliter la lecture. Des illustrations, tirées des présentations de WM, y ont été intégrées pour aider à la compréhension. Les personnes intéressées à obtenir plus de détails sur certains sujets peuvent consulter les comptes rendus et les présentations disponibles, sur le site Internet du Comité, à l'adresse suivante :

www.vigilancewmst-nicephore.org

1 CONTEXTE

1.1 MANDAT ET FONCTIONNEMENT

Le Comité de vigilance du lieu d'enfouissement de Saint-Nicéphore a été mis en place en 2006. Il vise à associer de plus près la communauté au suivi des activités de Waste Management (WM).

Le mandat du Comité est le suivant :

- Informer les membres et le milieu à propos des opérations du site et des projets
- Veiller à la conformité du lieu d'enfouissement avec les normes en vigueur
- Faire des recommandations concernant le fonctionnement des installations et l'atténuation des nuisances et des impacts sur l'environnement

Les membres du Comité proviennent de divers milieux : voisinage, milieu municipal, groupes environnementaux, organisme socio-économique et milieu agricole. Cette représentativité favorise la diversité des opinions exprimées, des échanges riches en points de vue et une diffusion accrue de l'information dans la communauté.

L'équipe de WM est également présente aux rencontres pour informer les membres, répondre à leurs questions et fournir le soutien nécessaire au bon fonctionnement du Comité.

Le Comité se réunit quatre fois par année pour discuter du fonctionnement du site, des suivis environnementaux, ou des préoccupations soulevées dans le milieu. Après chaque rencontre, un compte rendu est rédigé et validé par les membres, puis diffusé sur le site Web du Comité.

Pour en savoir plus, consultez le site du Comité

www.vigilancewmst-nicephore.org



Vous y retrouverez :

- Un formulaire pour recevoir des alertes par courriel lorsque des travaux peuvent occasionner des odeurs ou du bruit
- Les coordonnées pour contacter le Comité ou WM
- Toute la documentation relative aux travaux du Comité, incluant les comptes rendus et les présentations

1.2 COMPOSITION

La composition du Comité à la fin de l'année 2020 était la suivante :

Tableau 1.1 Composition du Comité au 25 novembre 2020

Catégorie	Fonction ou organisme	Nom
Voisinage	Résidente du Club du Faisan	Diane Faucher
	Résident du Club du Faisan	Guillaume Smith Perreault
	Citoyen	Alain Gauthier
Milieu municipal	MRC Drummond	Michel Noël Anick Verville
	Ville de Drummondville	Roger Leblanc Stéphanie Lacoste John Husk
Groupes environnementaux	COGESAF	Yves Gatien (Président)
	Conseil Régional de l'Environnement du Centre-du-Québec (CRECQ)	Marie-Pascale Duvieusart
	Société ornithologique du Centre-du-Québec	Suzanne Lévesque
Organismes socio-économiques	Chambre de commerce de Drummondville	Marc Tremblay
Milieu agricole	UPA	<i>Vacant</i>

D'autres membres du voisinage ont également manifesté leur intérêt à joindre les travaux du Comité. Un rappel leur sera lancé pour 2021.

En parallèle, une membre du Comité, présente au début de 2020, a quitté durant l'année :

Tableau 1.2 Départs du Comité au cours de l'année 2020

Catégorie	Fonction ou organisme	Nom
Milieu agricole	UPA	Patricia Brügger

Voici les membres de l'équipe de WM ayant participé aux réunions du Comité en 2020 :

Tableau 1.3 Équipe de Waste Management

	Fonction	Nom
Équipe de WM	Directeur des affaires publiques	Martin Dussault
	Directeur général adjoint, de l'ingénierie et de l'environnement	Ghislain Lacombe ing.
	Directeur des opérations du site de Saint-Nicéphore	Marc-Olivier Lamothe

Voici les membres de l'équipe de Transfert ayant appuyé les rencontres du Comité en 2020 :

Tableau 1.4 Équipe de Transfert Environnement et Société

	Fonction	Nom
Équipe de Transfert	Animation	Alex Craft
	Comptes rendus	Camille Montreuil

Voici les partenaires de WM ayant réalisé des présentations au Comité en 2020 :

Tableau 1.5 Partenaires de WM

	Organisation	Nom	Présentation
Partenaires de WM	AECOM	Lucie Labbé	Projet de compensation pour la perte de milieux humides et hydriques associée à l'exploitation de la phase 3B
	GARAF	Pablo Desfossés	Aménagements fauniques / biodiversité sur le site
	Raméa phytotechnologies	Xavier Lachapelle-Trouillard	Projet expérimental d'irrigation de saules par valorisation du lixiviat

1.3 CALENDRIER ANNUEL

Le calendrier thématique annuel contient les sujets à aborder pour les quatre réunions de l'année. Cette formule vise à assurer un suivi plus fluide et périodique des divers dossiers : travaux au site, suivi environnemental, plaintes et des visites de conformité du ministère, etc.

En début d'année, une proposition est présentée au Comité pour son adoption. En tout temps, les membres conservent la possibilité d'ajouter des points aux ordres du jour.

Un calendrier adapté aux circonstances de la COVID-19

En 2020, après consultation des membres et du président du Comité, la rencontre prévue le 25 mars a été annulée en raison de la pandémie de COVID-19.

Le calendrier a donc été remanié afin de tenir compte du nombre réduit de rencontres et des consignes sanitaires en vigueur.

Ainsi :

- Les trois rencontres de l'année ont eu lieu en visioconférence
- La visite des installations a été reportée en 2021 (lorsque ce sera possible)
- Les sujets suivants, inscrits à la proposition initiale de calendrier, ont été reportés en 2021 :
 - Valorisation du bois coupé
 - Contribution au fonds d'urgence et d'action environnementale
 - Visites au site Internet
 - Plan d'urgence
 - Travaux de recherche de l'Université de Sherbrooke

Le calendrier thématique 2020 complet est disponible en annexe 1.

2 TRAVAUX RÉALISÉS

Tout au long de l'année, WM a présenté aux membres du Comité l'évolution des travaux sur la propriété à l'aide de photos prises sur le terrain et d'une vue aérienne du site.

Le point sur la COVID-19

Lors de la première rencontre de l'année, WM a précisé qu'en tant que service essentiel, les opérations au site n'ont pas subi d'interruption en lien avec la pandémie. Des adaptations aux façons de faire ont été réalisées, en respect des consignes sanitaires.

En outre, l'ensemble des activités de suivi et de gestion liées à l'environnement ont été maintenues.

Les travaux réalisés en 2020 incluent :

MISE EN PLACE DU SYSTÈME D'IRRIGATION DE LA PLANTATION DE SAULES

En 2020, seuls deux hectares (sur huit) ont été irrigués, pour faire un suivi du comportement des saules.



Plantation de saules au site

INAUGURATION DE LA MAISON GARAF



La maison GARAF est une résidence acquise par WM en bordure de sa propriété et mise à la disposition du GARAF, afin d'en faire un lieu d'apprentissage et de formation en sciences et en environnement.

PROLONGEMENT DU SYSTÈME DE CAPTAGE DES BIOGAZ

Installation de six nouvelles tranchées de collecte dans la phase 3A

Les tranchées horizontales permettent de capter les biogaz dans les cellules au fur et à mesure que les déchets sont enfouis.



Installation de puits verticaux dans le talus nord de la phase 3A



Les puits verticaux sont forés une fois le recouvrement final complété.

WM a également effectué un retour sur les travaux de l'année écoulée. Les membres ont posé des questions sur la durée de vie des membranes utilisées pour le recouvrement, sur le rôle de ces membranes, ainsi que sur la séquence d'aménagement d'une cellule plus généralement.

3 SUIVI ENVIRONNEMENTAL DES EAUX

Chaque année, WM réalise trois campagnes d'échantillonnage de la qualité des eaux, tel qu'exigé par le ministère : printemps, été et automne. Les données sont prises à différents endroits sur le site et autour de celui-ci :

- Dans les eaux de surface qui s'écoulent autour du site (à six endroits)
- Dans les eaux souterraines de la nappe libre, qui est dans le sable (23 puits)
- Dans les eaux souterraines de la nappe captive, qui est sous la couche d'argile (16 puits)

Les échantillons sont envoyés à un laboratoire agréé par le ministère. Les résultats sont consignés dans un rapport élaboré par une firme externe et transmis au ministère.

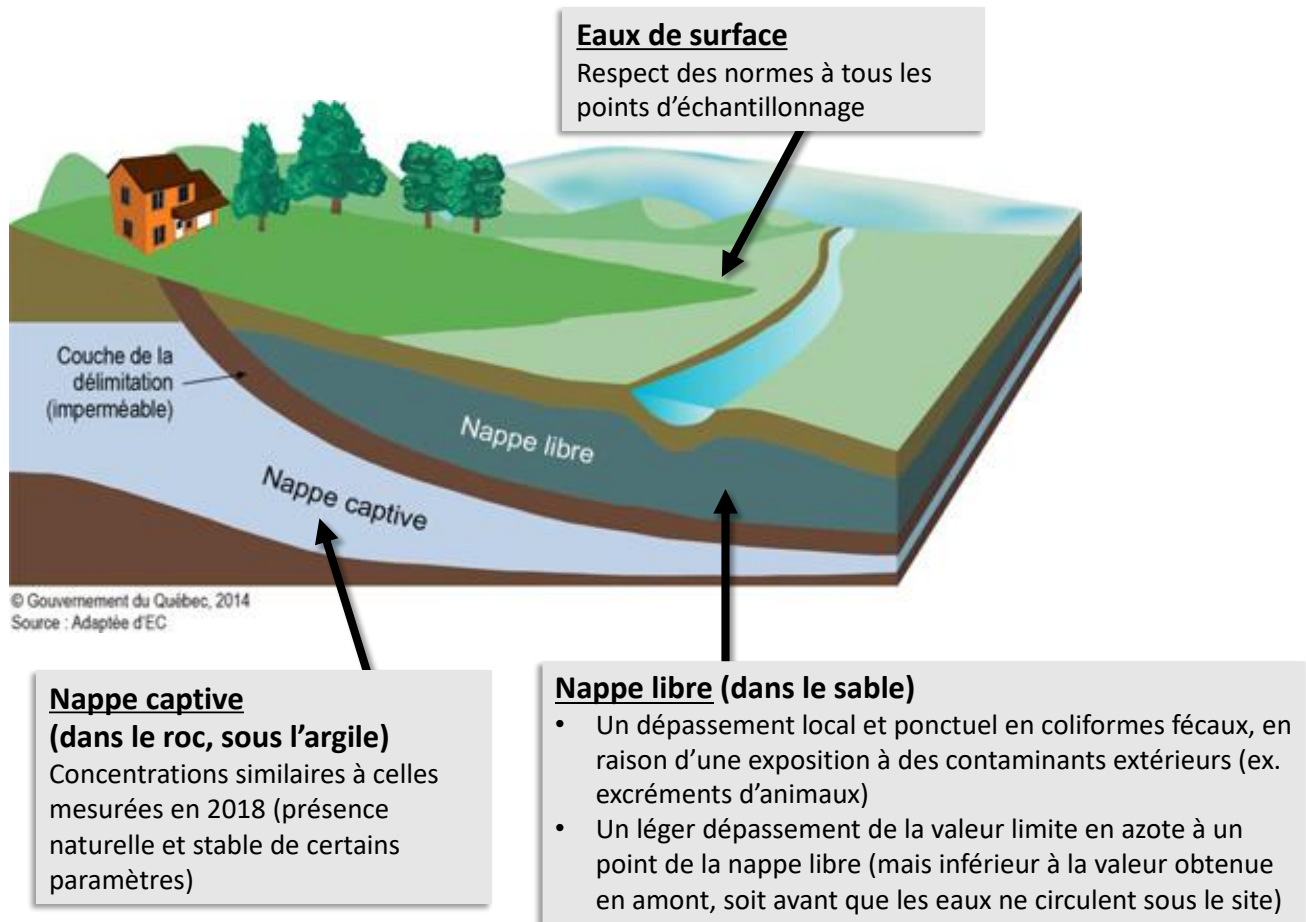
Pour interpréter les données, WM et le ministère tiennent compte de plusieurs facteurs :

- Les normes applicables
- Les valeurs mesurées en amont, soit avant que les eaux n'entrent en contact avec le site
- La présence naturelle de certains paramètres dans l'eau (parfois dans des concentrations qui excèdent en elles-mêmes les normes)
- Les tendances et les fluctuations par rapport aux années précédentes

WM a présenté les résultats du suivi annuel de la qualité des eaux de 2019, à l'aide d'une carte interactive.

Aucune problématique particulière n'a été notée. Pour les nappes libre et captive, WM a rappelé que les dépassements observés pour le fer, le manganèse et l'azote ammoniacal correspondent à la présence naturelle dans la région (teneur de fond), et que les résultats sont stables.

Les autres éléments soulevés par rapport aux résultats de 2019 (présentés en 2020) sont les suivants :



Cette présentation a été riche en échanges. Les membres ont posé plusieurs questions, cherchant notamment à mieux comprendre le suivi réalisé par WM et le ministère en cas de dépassement en amont.

Le Comité s'est aussi renseigné sur la localisation des points de suivi des eaux de surface. WM a confirmé qu'en raison de la topographie du site, les eaux ruisselant sur le site s'écoulent vers le ruisseau Paul-Boisvert (au sud), et ne sont jamais en contact avec le ruisseau Oswald-Martel (au nord). Pour cette raison, les points de suivi sont localisés au sud, là où les eaux rejoignent le ruisseau Paul-Boisvert.

Enfin, les membres ont demandé si les installations sont suffisantes pour éviter d'impacter les eaux de surface en cas de fortes pluies. WM a indiqué qu'une station météo est présente sur la propriété, permettant de faire des vérifications au besoin. Par ailleurs, comme exigé par le ministère, des échantillons sont prélevés chaque semaine pour deux paramètres (matières en suspension, hydrocarbures C10-C50). À la demande du Comité, ces résultats seront partagés avec les membres à compter de 2021.

4 PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

4.1 CAPTAGE ET MISE EN VALEUR DU BIOGAZ

Tous les lieux d'enfouissement au Québec accueillant annuellement 50 000 tonnes et plus de matières résiduelles ont l'obligation de capter les biogaz qui sont produits par la décomposition des matières organiques, pour ensuite les valoriser ou les détruire.

WM a d'abord rappelé les deux types de structures utilisées pour capter les biogaz :

- Les tranchées horizontales, installées au fur et à mesure de l'aménagement d'une cellule, qui sont en fait des tuyaux perforés et entourés de pierre nette
- Les puits verticaux, forés lors du recouvrement final des cellules, qui sont constitués d'un tuyau de PVC et d'une valve à la tête du puits pour contrôler le débit du biogaz



Un puits de captage de biogaz

Ces infrastructures sont reliées à un système d'aspiration central.

WM a ensuite dressé le bilan de la valorisation en 2020 :

- Entre 65 et 95 % du biogaz capté est valorisé de quatre façons :
 - ◆ Production d'électricité vendue à Hydro-Québec (capacité de 7,6 mégawatts)
 - ◆ Récupération d'énergie et transfert de chaleur aux serres Demers
 - ◆ Source d'énergie du Centre de formation en entreprise et récupération (CFER)
 - En 2020, un incendie au CFER a entraîné une interruption de la valorisation des biogaz de cette façon.
 - ◆ Chauffage du réacteur biologique séquentiel (pour le traitement biologique des eaux) afin de maintenir une température élevée constante

La partie du biogaz qui n'est pas valorisée (entre 5 et 35 %, selon la période de l'année) est brûlée par les torchères. Les membres ont demandé s'il serait possible de développer un projet saisonnier afin de valoriser les biogaz durant l'été (la valorisation est alors moins importante, puisque les besoins en chauffage sont moins importants), et ont formulé des suggestions à cet

effet. WM a indiqué son ouverture, tout en soulignant la complexité de développer un tel projet viable économiquement. Le Comité sera tenu informé en 2021.

WM a également partagé avec le Comité les résultats des suivis effectués sur le terrain pour vérifier que le réseau de captage des biogaz fonctionne bien, et qu'il n'y a pas d'émissions fugitives



Suivi des émissions de méthane en surface

d'importance. Ces suivis sont réalisés sur l'ensemble du site, trois fois par année. En cas de dépassement de la valeur fixée par le ministère, WM doit définir un plan d'action pour remédier à la situation.

En 2020, les membres ont demandé à connaître la valeur de deux dépassements identifiés par rapport à la norme de 500 ppm ; l'information sera partagée en 2021.

4.2 EAUX DE LIXIVIATION

Les eaux de lixiviation sont d'abord traitées par WM sur le site, avant d'être envoyées aux égouts municipaux pour être traitées une seconde fois. Une entente avec la Ville prévoit une limite pour la charge en azote ammoniacal qui peut être acheminée au réseau municipal.

WM a partagé le bilan des eaux de lixiviation pour l'année 2019, montrant que les concentrations en azote ammoniacal ont respecté les limites fixées par l'entente avec la Ville.

4.3 PUIITS RESIDENTIELS

WM a rappelé effectuer un suivi volontaire de huit puits résidentiels privés à proximité du site, et ce, chaque deux ans. Après la prise d'échantillon, un certificat d'analyse est remis aux propriétaires avec, s'il y a lieu, des instructions pour le nettoyage (il arrive que des coliformes fécaux, non liés aux activités du site, y soient notés).

Les résultats de la campagne 2020 seront présentés aux membres en 2021.

4.4 REBOISEMENT ET AMENAGEMENTS FAUNIQUES

Depuis 2010, des projets de reboisement et d'aménagements fauniques sont réalisés sur le site pour éviter l'érosion, renaturaliser les zones utilisées temporairement, favoriser les habitats fauniques et collaborer à des activités éducatives. En effet, ces projets sont réalisés en partenariat avec le GARAF (le Groupe d'aide pour la recherche et l'aménagement de la faune), qui se sert du site de Saint-Nicéphore comme laboratoire à grande échelle.

En 2020, 9182 arbres ont été plantés sur la propriété. Au total, environ 112 000 arbres et arbustes ont été plantés depuis 2010.

Le bilan du reboisement est présenté à l'annexe 2.

En outre, les membres ont reçu de l'information sur la faune présente sur la propriété, grâce à des inventaires réalisés par le GARAF ayant permis d'identifier une diversité grandissante au niveau des espèces présentes.

5 SUIVIS SONORES

En 2020, WM a présenté la méthodologie utilisée pour son suivi sonore annuel, réalisé depuis 2014, ainsi que les résultats obtenus.

Comme l'exige le ministère, une fois par année, les niveaux de bruit sont enregistrés pendant 24 h, et ce, à quatre points répartis sur le site. WM enregistre également le bruit à quatre points de référence hors site, afin de connaître le bruit déjà présent dans le milieu et ainsi isoler la contribution sonore du lieu d'enfouissement.

Le suivi réalisé en 2020 indique que la norme est respectée, en tenant compte de ces éléments :

- Un dépassement a été noté sur la rue de la Pintade, mais la firme externe a pu confirmer que le niveau sonore n'était pas attribuable à la présence du site.
- Sur le boulevard Saint-Joseph, il est possible de percevoir du bruit en provenance du site entre les passages des camions. Le bruit au point de mesure est cependant inférieur à celui au point de référence. Aucune intervention n'a donc été requise du côté de WM.



6 PROJETS ENVIRONNEMENTAUX ET COMMUNAUTAIRES

6.1 PROJET DE VALORISATION DU LIXIVIAT PAR IRRIGATION DE SAULES

En 2019, WM a amorcé, en collaboration avec l'entreprise Raméa phytotechnologies, un projet expérimental visant à valoriser le lixiviat par l'irrigation d'une nouvelle plantation de saules aménagée sur les secteurs plus anciens du site.

Plus précisément, ce projet consiste à réutiliser le lixiviat généré dans la phase 1 du site afin d'irriguer une plantation de huit hectares sur le site. Ce lixiviat est moins chargé que celui des zones d'enfouissement plus récentes; ainsi, les saules sont en mesure d'absorber les nutriments qu'ils contiennent (et réalisent donc un traitement naturel) et de les mettre à profit pour croître

plus rapidement. Les tiges de saules seront ensuite collectées périodiquement pour en faire un usage commercial (sous forme de murs antibruit, de biomasse ou de paillis).

Ce projet fait suite à un essai débuté au site de Sainte-Sophie en 2018, supervisé par des instituts de recherche, et ayant pour l'instant des résultats prometteurs.

En 2020, Raméa a entamé l'irrigation d'une partie de la plantation avec du lixiviat, afin d'évaluer le comportement des saules. Au cours de l'année, grâce à cette plantation, l'entreprise estime avoir produit 70 tonnes de bois sec, et donc avoir séquestré près de 130 tonnes de CO₂.

Croissance de la plantation de saules au cours de l'année 2020



22 mai 2020



15 juillet 2020



17 août 2020

6.2 MAISON GARAF

En 2020, WM a procédé à l'inauguration de la maison GARAF, une résidence acquise par WM et mise à la disposition du GARAF pour en faire un laboratoire d'apprentissage et de formation en sciences et environnement pour les élèves du secondaire. Pour ce faire, la résidence a fait l'objet d'importants travaux de rénovation et de mise à niveau au cours de 2019 et de 2020, et des groupes scolaires ont pu commencer à la fréquenter en 2020.

Les membres ont assisté à une présentation sur les nouveaux aménagements intérieurs et extérieurs. Une visite des installations pourra être réalisée lorsque les consignes sanitaires en vigueur le permettront.

7 BILAN DE L'ANNÉE

7.1 CONTROLE DES GOELANDS

Depuis 2012, WM fait appel à des fauconniers pour assurer le contrôle des goélands, sauf en hiver, puisqu'il n'y a pas de besoin d'effarouchement, les goélands étant peu présents. Cette année encore, aucune pyrotechnie n'a été utilisée.

WM a comparé les données sur la présence des goélands pour 2020 et 2019, montrant une affluence similaire. À la demande des membres, l'équipe a également présenté l'évolution des résultats au fil des ans, afin d'identifier l'impact des mesures de contrôle en place. Ainsi, en 2009,

au moment de la précédente étude d'impact (et avant la mise en place des mesures de contrôle), une moyenne de 1286 goélands par jour avait été dénombrée. Entre 2012 et 2020, soit depuis la mise en place des mesures de contrôle, la moyenne quotidienne varie entre 128 et 576.

7.2 BILAN ANNUEL DES PLAINTES

Lors des réunions, WM expose chacune des plaintes qui lui ont été acheminées au Comité ainsi que les correctifs mis en place. Les membres peuvent en discuter et fournir des recommandations à WM pour limiter les désagréments vécus par le voisinage.

En 2020, quatre plaintes ont été enregistrées, soit :

- Une plainte en lien avec des résidus légers qui se sont envolés aux abords et en dehors des limites du site d'enfouissement, ce qui peut survenir lors des jours de grands vents, lors de l'ouverture des portes des camions.
 - Pour limiter l'éparpillement, WM utilise des clôtures autour de la propriété et, en complément, un ramassage est réalisé.
 - Cette année était plus propice à l'envol de ces résidus, sachant que WM opérait dans la section la plus haute du site, et que les vents ont été particulièrement importants au printemps.
- Trois plaintes en lien avec les odeurs.
 - Pour prévenir celles-ci, WM a effectué le recouvrement dès la réception des matières odorantes, et a priorisé les opérations sur le flanc sud hors de la période estivale.

Le registre des plaintes et le détail des mesures correctives sont disponibles à l'annexe 3.

Le Comité rappelle qu'il est possible de recevoir des « **alertes odeurs/bruits** » lorsque WM prévoit effectuer des travaux pouvant causer des odeurs ou autres nuisances. Pour s'inscrire aux alertes, visiter le site Internet du Comité au :

www.vigilancewmst-nicephore.org

7.3 BILAN DES VISITES DU MELCC

Au cours de l'année 2020, cinq visites du ministère ont eu lieu. Dans le cadre de ces visites, une inspection complète des installations et la vérification du registre au poste de pesée sont réalisées par le ministère.

Lors des cinq visites de 2020, les installations ont été jugées conformes à la réglementation.

Par ailleurs, en 2020, WM a reçu un avis de non-conformité, en lien avec un test qui n'avait pas encore été réalisé au moment du dépôt du rapport annuel au ministère. Le test en question visait à s'assurer de l'étanchéité du réservoir du RBS (traitement des eaux), et avait dû être repoussé en

raison de travaux. Au moment de recevoir l'avis, WM avait déjà effectué le test en question et acheminé les résultats au ministère, de sorte qu'aucun suivi additionnel n'était attendu.

Le registre de ces visites est présenté à l'annexe 4.

8 AUTORISATIONS ET DÉVELOPPEMENT DE LA PROPRIÉTÉ

L'année 2020 a fait l'objet de plusieurs développements concernant le futur de la propriété, desquels le Comité a été tenu informé.

Après avoir annoncé, en 2019, son intention de poursuivre l'exploitation de sa propriété sur la phase 3B, WM a obtenu, en septembre 2020, l'autorisation du gouvernement d'aller de l'avant. La possibilité pour WM d'exploiter la phase 3B dépend toutefois de l'issue de deux litiges en cours avec la Ville de Drummondville, en lien avec :

- L'article 45 du décret de fusion 626-2004 : le jugement a été rendu en 2020
- Le zonage de la phase 3B : le jugement était toujours en suspens à la fin de 2020

Pour éviter une interruption des opérations en 2021, WM a déposé et obtenu, en parallèle, une demande d'autorisation afin de retourner enfouir dans un secteur complété du site (phase 2), où l'affaissement au fil des ans avait généré de l'espace.

Les sections qui suivent fournissent plus de détails sur les informations présentées, ainsi que sur les questions et commentaires soulevés par le Comité.



8.1 PROJET D'EXPLOITATION DE LA PHASE 3B

WM a présenté un résumé des engagements pris dans le cadre de la démarche d'information et d'échanges et de leur état d'avancement. Ces engagements incluent l'élaboration d'un projet de relocalisation de l'entrée du site, afin de l'éloigner du Club du Faisan.

Le Comité a soulevé différentes questions par rapport à ces engagements, demandant notamment si les camions des serres Demers sont également appelés à emprunter la nouvelle entrée (réduisant ainsi encore davantage les nuisances pour le voisinage). WM a indiqué qu'il s'agit de l'approche préconisée à ce stade de la conception.

À la demande des membres, WM a aussi présenté une carte localisant les lieux d'enfouissement au Québec, ainsi qu'un visuel illustrant la répartition de la capacité d'enfouissement entre les sites les plus importants.

À l'automne, WM a obtenu l'autorisation gouvernementale de poursuivre ses opérations sur la phase 3B. Ainsi, en fin d'année, les membres ont assisté à une présentation sur les grandes lignes du décret d'autorisation, qui sont les suivantes :

- Le tonnage annuel autorisé est de 430 000 tonnes, comme c'est le cas depuis 2013.
- Les obligations du décret de 2013 ont été reconduites (mais certaines ont fait l'objet d'ajustements).
- Des conditions ont également été ajoutées, incluant :
 - De mettre en place un projet de compensation pour la perte de milieux humides
 - De présenter au ministère un ou des projets pour maximiser la valorisation des biogaz (avec une étude de faisabilité)
 - De réaliser un bilan des gaz à effet de serre au cours de la prochaine année

Le détail des engagements de WM en lien avec le projet de phase 3B est disponible en ligne :

www.wm-drummondville.org/activites-futures/

Projet de compensation pour la perte de milieux humides et hydriques

Les membres ont assisté à une présentation détaillée sur deux projets envisagés pour compenser la perte de milieux humides et hydriques advenant l'autorisation de la phase 3B. Ces projets ont été développés, d'une part, dans le secteur de la sablière et, d'autre part, au nord-est du site.

Les membres ont posé de nombreuses questions à ce sujet, cherchant notamment à bien comprendre le concept derrière les aménagements proposés et les échéanciers associés. WM a expliqué que les aménagements seraient réalisés en 2021 et en 2022, et ce, même si l'exploitation de la phase 3B serait réalisée sur une plus longue période.

Le Comité s'est également informé de la possibilité de réutiliser les matériaux des milieux perdus (ce qui pourra être fait, en partie; ces détails seront finalisés lors de la conception finale).

Après que WM ait mentionné avoir préservé certains milieux humides, qui devaient initialement servir pour de l'entreposage, les membres ont demandé des précisions sur les implications de ce changement. WM a expliqué que l'entreposage serait plutôt réalisé au sud de la zone de compensation, dans un secteur déjà déboisé.

Enfin, une préoccupation a été soulevée concernant le camionnage anticipé en provenance de la sablière, qui s'apprêtait à accélérer l'extraction pour compléter son exploitation, afin que WM puisse entamer l'aménagement du milieu humide à cet endroit. Grâce à une suggestion formulée, le trajet emprunté par ces camions a été modifié afin de réduire les nuisances pour le voisinage.

8.2 PROLONGEMENT DES OPERATIONS SUR LA PHASE 2

WM a informé les membres de l'avancement des démarches pour l'autorisation de retourner enfouir des matières sur la phase 2. L'équipe a expliqué que :

- Cette mesure vise à éviter toute interruption des opérations, considérant la fermeture des tribunaux liée à la COVID-19, et donc les délais accrus avant qu'une décision soit rendue sur le zonage de la phase 3B.
- Les opérations sur la phase 2 ont débuté à la fin 2020, et se poursuivront jusqu'à l'automne 2021.

En réponse à une interrogation soulevée, WM a expliqué que, pour limiter les nuisances, les opérations débuteront par le côté sud (décembre à avril), permettant de créer une butte camouflant les opérations suivantes. Elles seront ensuite déplacées vers le nord, plus loin du Club du Faisan, pour la période estivale.

Enfin, WM a fourni des explications sur les mesures prises pour limiter les odeurs dans le voisinage, qui sont les suivantes :

- Recouvrement final actuel retiré graduellement
- Injection de neutralisant d'odeurs dans de la paille, déposée sur les cellules après le retrait du recouvrement final
- Installation d'un recouvrement journalier et d'un recouvrement final progressif

Les membres ont posé diverses questions, notamment à savoir s'il serait possible de reproduire cette pratique ultérieurement, grâce à l'affaissement des matières, et si ces opérations impliquent des modifications au niveau du système de captage des biogaz.

8.3 JUGEMENT DE L'ARTICLE 45 DU DECRET DE FUSION

WM a informé les membres que le jugement portant sur le décret de fusion entre Saint-Nicéphore et Drummondville a été publié le 16 mars 2020. Ce jugement visait à clarifier un flou juridique entourant la portée de l'article 45 du décret 626-2004, c'est-à-dire à déterminer si un éventuel référendum sur un projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement serait décisionnel ou consultatif. L'équipe de WM a également fourni des explications sur son interprétation du jugement, tout en limitant ses commentaires, sachant qu'un second litige connexe (lié au zonage de la phase 3B) était toujours en cours.

9 RÉSULTATS

Le Comité de vigilance du lieu d'enfouissement de Saint-Nicéphore conclut sa quinzième année d'activités régulières. Il informe la communauté de ses travaux en rendant disponibles les comptes rendus des rencontres et les présentations sur son site Internet.

En plus d'assister aux réunions, les membres étudient les rapports et présentations qui leur sont remis, se documentent sur les dossiers sensibles et continuent de surveiller régulièrement les activités du site et les impacts possibles.

En 2020, malgré l'annulation de l'une des rencontres et le passage au format virtuel, l'année a été riche en échanges pour le Comité.

Ainsi, au cours de l'année, le Comité a effectué un suivi attentif de différents dossiers, dont l'évolution des travaux en cours, le suivi de la qualité des eaux, et la gestion du biogaz. Plusieurs compléments d'information ont d'ailleurs été demandés par les membres, notamment au sujet des engagements de WM en lien avec le projet de phase 3B. Le Comité a également demandé à ce que soient partagés, à compter de 2021, les résultats des campagnes hebdomadaires d'échantillonnage des eaux de surface, ce qui sera fait.

En outre, les membres ont formulé des suggestions pour optimiser les opérations; ainsi, le Comité s'est informé de la possibilité de valoriser davantage de biogaz en été, et a proposé de modifier le trajet des camions de la sablière pour 2020, en raison de l'achalandage accru qui était à prévoir.

L'année 2021 s'annonce bien occupée pour les membres, sachant que plusieurs thèmes, reportés en 2020, seront intégrés au nouveau calendrier. En plus des suivis habituels, les membres poursuivront leur suivi du projet de phase 3B et des engagements pris par WM, incluant la relocalisation potentielle de l'entrée du site, ainsi que du retour des opérations sur la phase 2. Si la situation sanitaire le permet, le Comité pourra également visiter la nouvelle maison GARAF, inaugurée en 2020.

Annexe 1

Calendrier thématique

2020

PROPOSITION DE CALENDRIER ANNUEL DES THÈMES À ABORDER
AUX RENCONTRES DU COMITÉ DE VIGILANCE DE SAINT-NICÉPHORE
VERSION 2020 RÉVISÉE

25 mars 2020 TRIMESTRE 1	10 juin 2020 TRIMESTRE 2	2 septembre 2020 TRIMESTRE 3	25 novembre 2020 TRIMESTRE 4
<p><i>Rencontre reportée en raison du contexte de la COVID-19</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Retour sur les travaux de l'année écoulée et aperçu des travaux à venir ▪ Mise à jour de l'avancement et autres questions sur la phase 3B ▪ Varia 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Suivi environnemental des eaux : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Eaux de surface ▪ Eaux souterraines ▪ Eaux de lixiviation ▪ Varia 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Performance environnementale : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Biogaz ▪ Suivi sonore annuel ▪ Projets environnementaux et communautaires : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Reboisement et aménagements fauniques ▪ Maison GARAF ▪ Valorisation du lixiviat par irrigation de saules ▪ Bilan de l'année écoulée : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Lettre de crédit (renouvellement) ▪ Contrôle des goélands ▪ Bilan annuel des plaintes ▪ Bilan des visites du MELCC ▪ Varia
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Actions de suivi ▪ Suivi du projet de phase 3B ▪ Registre des plaintes ▪ Registre des visites du MELCC ▪ Validation du rapport annuel ▪ Validation du calendrier annuel 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Actions de suivi ▪ Suivi du projet de phase 3B ▪ Registre des plaintes ▪ Registre des visites du MELCC 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Actions de suivi ▪ Suivi du projet de phase 3B ▪ Registre des plaintes ▪ Registre des visites du MELCC

Annexe 2

Bilan du reboisement

Bilan : 111 955 arbres et arbustes plantés			
Année	Arbustes	Tiges (saule, spirée, cornouiller)	Arbres
2009	1 456		1 456
2010	336		1 581
2011	800		8 500
2012	975	1 500	9 268
2013		800	11 574
2014	220		12 698
2015	200	800	11 115
2016			12 290
2017			8 185
2018			10 282
2019	1 490	396	6 851
2020			9 182
Sous-total	5 477	3 496	102 982
TOTAL	111 955		

Reboisement

Action 2020

Action 2020: dans la pente de la sablière, dans la zone entre la centrale et les serres, plantation nord est, zones RBS nord et sud: 9182 arbres. (thuya noir, pin rouge, pin blanc, chênes a gros fruits, noyer noir, caryer cordiforme, mélèze)



Annexe 3

Registre 2020 des plaintes

Registre 2020 des plaintes

Date de la plainte	Température	Secteur	Nature de la plainte	Mesure(s) corrective(s)
26 avril (am)	12°C	Club du Faisan	Envol de sacs de plastique au-dessus des résidences	<ul style="list-style-type: none"> ● Ramassage ciblé où il y avait de plus grandes accumulations et des risques de s'envoler ● Embauche de personnel en appui pour accélérer le nettoyage du printemps
24 août (soirée)	Vent nord-ouest	Rue Labrecque	Odeurs	<ul style="list-style-type: none"> ● Investigation menée : l'odeur était finalement due à du purin
18 septembre – 16h25	En direction du Club du Faisan	Club du Faisan	Odeurs	<ul style="list-style-type: none"> ● Recouvrement des matières résiduelles odorantes à la réception ● Si possible, réaliser les opérations du flanc sud hors de la période estivale
2 octobre – 10h20	Vent nord-ouest	Rue Labrecque	Odeurs	<ul style="list-style-type: none"> ● Recouvrement des matières résiduelles odorantes à la réception ● Si possible, réaliser les opérations du flanc sud hors de la période estivale

Annexe 4

Registre 2020 des visites du MELCC

Registre 2020 des visites du MELCC

Date	Raison de la visite	Commentaires reçus	Correctif apporté
21 février	Visite de routine - balance	Aucun	Aucun
	Visite de routine – site	Aucun	Aucun
12 juin	Visite de routine – balance	Aucun	Aucun
	Visite de routine – site	Aucun	Aucun
23 juillet	Visite de routine – balance	Aucun	Aucun
	Visite de routine – site	Aucun	Aucun
3 septembre	Visite de routine – balance	Aucun	Aucun
	Visite de routine – site	Aucun	Aucun
12 novembre	Visite de routine – balance	Aucun	Aucun
	Visite de routine – site	Aucun	Aucun

Annexe 5

Carte du site de Saint-Nicéphore



LÉGENDE

- **A** – Torchères
- **B** – Centrale électrique
- **C** – Vers les serres Demers
- **D** – Bassin d'accumulation du lixiviat
- **E** – Réacteur biologique séquentiel (RBS)
- **F et G** – Bassins de sédimentation des eaux de surface
- **H** – Poste de contrôle